

Intérimaire?

Ne passez pas à côté de vos primes!

???



**Vous avez travaillé
65 jours comme
intérimaire?**
(du 01.07.2017 au 30.06.2018)



OUI



Vous êtes
membre
de la CSC?

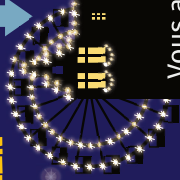
OUI

NON

**Vous avez droit à une
prime de fin d'année**
(8,33% de votre salaire brut)
ET à une prime syndicale!
(de 104 euros)



**Affiliez-vous, et vous
aurez droit à une
prime syndicale en
plus de votre prime
de fin d'année.**



**Vous avez droit à une
prime de fin d'année.**

Vous n'avez malheureusement
pas droit à une
prime de fin d'année.



NON





Vous avez travaillé 65 jours comme
intérimaire
et vous êtes membre de la CSC?

Alors vous avez droit à une prime
de fin d'année et à une prime syndicale!

- Vous recevrez automatiquement, début décembre, un formulaire du Fonds social des intérimaires.
- Signez ce formulaire et transmettez-le au plus vite à votre délégué syndical CSC ou à un centre de services de la CSC.
- Vous recevrez, en plus de votre prime de fin d'année, une prime syndicale de 104 euros.

Vous n'êtes pas encore membre? Affiliez-vous sans attendre, vous recevrez aussi votre prime syndicale.

Ne restez pas seul face à vos questions.

Rendez-vous sur www.csc-interim.be ou passez nous voir pour des conseils personnalisés ou une aide juridique.

